

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 24 avril 2023

Délibération n° CP-2023-2154

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Insertion des jeunes - Attribution de subventions dans le cadre de la programmation d'actions en faveur des jeunes en insertion - Attribution de subventions dans le cadre de l'accompagnement du Revenu solidarité Jeunes (RSJ) - Année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Rapporteur : Madame Séverine Hémain

Président : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 24 avril 2023**Délibération n° CP-2023-2154**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Insertion des jeunes - Attribution de subventions dans le cadre de la programmation d'actions en faveur des jeunes en insertion - Attribution de subventions dans le cadre de l'accompagnement du Revenu solidarité Jeunes (RSJ) - Année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole de Lyon, chef de file en matière de politique d'insertion, a souhaité prioriser la jeunesse dès 2020, pour répondre aux difficultés spécifiques rencontrées par ce public dans leurs parcours d'insertion. Elle a réaffirmé cet engagement au sein du programme métropolitain d'insertion et d'emploi (PMI'e) pour la période 2022-2026.

Cet engagement s'est traduit par :

- la mise en place d'un RSJ, accessible de 18 à 24 ans révolus, permettant aux jeunes de bénéficier d'une aide financière sur une durée de 24 mois maximum. Adopté par délibération du Conseil n° 2021-0482 du 15 mars 2021, ce dispositif est lancé opérationnellement depuis le 4 mai 2021 et s'appuie sur un parcours d'accompagnement vers l'autonomie, permettant aux jeunes qui en bénéficient de s'insérer sur le plan social et professionnel. Il se traduit par 2 modalités d'intervention :

. une aide financière individuelle mobilisable le plus rapidement possible et dans la durée (24 mois maximum), permettant de ne pas rester dans l'extrême précarité, mais également de soutenir le passage à la vie autonome. La Métropole a confié, dans le cadre d'une convention de mandat réalisée à titre gratuit, l'instruction des dossiers de demandes financières de RSJ à des structures associatives ou fondations s'étant portées volontaires,

. un accompagnement du socle fil rouge défini, régulier, et continu du jeune qui a pour but de mobiliser vers l'emploi ou la formation. Les structures instruisant la demande de RSJ assurent le suivi de la situation des jeunes durant toute la durée d'ouverture de leurs droits ;

- l'accroissement de l'offre d'insertion proposée aux jeunes dans le cadre du RSJ, ou des autres dispositifs de la Métropole comme le fonds d'aide aux jeunes (FAJ), le contrat jeune majeur (CJM) ou encore le RSA jeunes et majoré.

Afin de poursuivre cette politique, il est proposé de renouveler, pour 2023, le mandat donné aux structures pour l'instruction des demandes de RSJ, ainsi que les subventions aux partenaires du RSJ pour l'accompagnement des jeunes bénéficiaires.

Il est également proposé de soutenir une programmation globale d'actions d'insertion des jeunes, comprenant le soutien à l'association École de la deuxième chance (E2C) Rhône Lyon Métropole.

II - Le RSJ

1° - Le bilan 2022

Le RSJ est mis en œuvre depuis le 4 mai 2021 et 1 394 jeunes (en janvier 2023) ont pu en bénéficier depuis le démarrage du dispositif. Les profils des jeunes bénéficiaires restent relativement similaires aux constats réalisés à l'issue de la 1^{ère} année de mise en œuvre :

- 55 % hommes - 45 % femmes,
- 46 % avaient entre 18 et 21 ans au moment de la 1^{ère} demande et 54 % avaient entre 21-24 ans,
- 12 % sont sans domicile fixe et 12 % sont hébergés en foyer. Seulement 16 % ont leur propre logement (locataire) et 60 % sont hébergés (41 % chez leurs parents sans possibilité de dé-cohabiter et 19 % de manière transitoire chez un tiers ami, parrain, famille),
- 38 % de ces jeunes sont sans diplôme ou assimilé, 23 % ont un niveau 3 (CAP/BEP), 29 % ont un niveau 4 (baccalauréat) et 10 % ont un niveau supérieur ou égal au niveau 5 (Bac+2),
- dans 25 % des cas, le bénéficiaire avait effectué une garantie jeunes ou un contrat d'engagement jeunes (CEJ) avant le RSJ et dans 46 % des cas le bénéficiaire n'était entré dans aucun dispositif avant le RSJ.

Le RSJ est complémentaire des dispositifs d'insertion professionnelle déjà existants et, particulièrement, du contrat d'engagement jeune qui est un accompagnement individuel et intensif vers l'emploi. Le RSJ intervient quand aucune autre aide n'est possible, entre 2 étapes d'insertion ou d'emploi dans la limite de 24 versements. Le RSJ a pour ambition d'être interstitiel et d'agir comme filet de sécurité pour les jeunes les plus précaires.

À janvier 2023, aucun jeune n'a épuisé les 24 mois maximum de RSJ. Chaque mois, environ 400 à 500 jeunes différents reçoivent l'allocation RSJ et sont accompagnés vers d'autres étapes d'insertion, de formation, vers d'autres dispositifs ou vers l'emploi.

2° - Le cadre du financement 2023

Si le cadre contractuel avec les partenaires se poursuit, en distinguant l'instruction de l'allocation par mandat à titre gratuit et la subvention pour garantir l'accompagnement du jeune, la Métropole accroît ses exigences en termes d'accompagnement vers l'emploi.

L'instruction administrative du RSJ se poursuit à titre gratuit. Cette instruction administrative des dossiers n'est pas comptabilisée dans le calcul du montant de la subvention. Elle est exercée au titre d'un mandat, confié à la structure par une convention de mandat annuelle, dont le modèle est joint à la présente délibération.

Les structures doivent garantir à tout jeune bénéficiaire du RSJ un accompagnement socle, dit fil rouge, vers une insertion socio-professionnelle, pendant toute la durée de son parcours RSJ. Cet accompagnement comprend, à la fois, les rendez-vous trimestriels de suivi et de renouvellement du RSJ, ainsi qu'un contact ou entretien par mois pour suivre l'engagement du jeune dans son parcours. Il s'adosse à l'offre de service existante de la structure, non financée par la Métropole.

Pour cela, la Métropole propose de renforcer les moyens des structures, pour leur permettre, notamment :

- de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs engagements dans le RSJ,
- de faciliter leurs démarches vers l'autonomie en lien avec les professionnels du territoire et, notamment, les travailleurs sociaux des Maisons de la Métropole de Lyon (MDML),
- de poursuivre le suivi des jeunes au-delà des périodes de versement du RSJ sur l'année, pour assurer une continuité d'accompagnement et une bonne passation entre un dispositif et un autre,
- de mettre en place des actions pour limiter les ruptures de parcours,
- de mobiliser les actions financées par la Métropole : catalogue des actions jeunesse, levée des freins, LYVE, E2C, Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e), CJM, fonds d'aide aux jeunes (FAJ), allocation aux adultes handicapés (AAH), etc.,

- d'organiser les liens vers les autres dispositifs de l'État et de la Région (structures d'insertion par l'activité économique -SIAE-, CEJ, pacte région pour l'emploi, etc.).

Sont considérés comme accompagnés au titre du fil rouge tous les jeunes bénéficiaires d'au moins un versement de RSJ dans l'année.

En complément de l'accompagnement fil rouge, il est proposé de soutenir des actions de repérage et d'aller-vers les jeunes dits invisibles ou en rupture d'accompagnement, ceci afin de les raccrocher au RSJ, en vue d'une insertion sociale et professionnelle à terme.

Par délibération du Conseil n° 2022-1005 du 14 mars 2022, 16 structures instructrices avaient bénéficié d'un financement total de la Métropole de 488 400 €, pour leur rôle de suivi et d'accompagnement et pour un prévisionnel de 1 227 jeunes accompagnés.

Quatorze structures ont décidé de poursuivre leur engagement en 2023. Habitat et humanisme Rhône et Popinns ne reconduiront pas la mission d'instruction, en raison du nombre trop peu important de jeunes repérés et accompagnés au sein de leurs effectifs.

Un nouvel acteur est volontaire en 2023, l'E2C Rhône Lyon Métropole, pour l'accompagnement, pendant un an, de 30 jeunes issus des promotions de l'école, ceci afin de sécuriser leur insertion professionnelle à l'issue du parcours classique proposé par l'E2C.

Pour l'année 2023, il est donc proposé de financer 15 associations pour un montant total de 560 040 €. Ces actions sont complétées pour des actions spécifiques d'aller-vers, pour un montant total de subventions de 176 760 €, ce qui représentera 1 335 jeunes accompagnés.

Le détail des projets et des structures bénéficiaires du financement métropolitain est présenté en annexe à la délibération.

Ce soutien fera l'objet de la signature d'une convention avec chaque structure définissant, notamment, les modalités de paiement et d'utilisation de la subvention.

III - Programmation 2023 de l'offre de service complémentaire en faveur des jeunes en insertion

En 2023, la Métropole propose de poursuivre son soutien au déploiement d'une offre de service renforcée à destination des jeunes en insertion.

Ce soutien se décline à travers l'attribution de subventions au profit d'associations dans le cadre de l'appel à projets actions pour la jeunesse et dans le cadre du FAJ.

Il est aussi proposé de poursuivre le soutien accordé à l'E2C Rhône Lyon Métropole.

Il est proposé de soutenir 24 projets pour l'année 2023, bénéficiant à 3 926 jeunes, pour un montant total de 1 123 215 €.

Le détail des projets et des structures, bénéficiaires du financement métropolitain au titre de cette programmation, est présenté en annexe à la délibération.

Ce soutien fera l'objet de la signature d'une convention avec chaque structure définissant, notamment, les modalités de paiement et d'utilisation de la subvention.

1° - FAJ - Intégration du dispositif dans la programmation générale des actions en faveur des jeunes en insertion

Le FAJ est un dispositif légal destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté de moins de 25 ans.

Il bénéficie, chaque année, d'une enveloppe financière dédiée qui permet de soutenir des actions d'envergure métropolitaine, principalement sur le champ de l'accès au logement ou à un hébergement d'urgence (pour 92 % d'entre elles).

En 2022, 9 actions ont été soutenues par la Métropole dans le cadre du FAJ, pour un montant de 343 500 € et 3 047 bénéficiaires.

Au regard du contexte très tendu en matière d'accès au logement et à l'hébergement, leur pertinence est avérée aujourd'hui.

Aussi, pour l'année 2023, et dans un objectif de plus grande cohérence, il est proposé d'intégrer les actions financées au titre du FAJ à la programmation globale des actions jeunesse, au regard de la pertinence qu'elles peuvent avoir pour les parcours d'insertion des jeunes.

Ces 9 actions sont donc intégrées dans le descriptif *infra* des actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets actions pour la jeunesse.

Un regard attentif restera porté à la réussite de ces actions en matière de mobilisation du public, mobilisation qui a su se montrer effective à la fin 2022.

2° - Appel à projets actions pour la jeunesse

a) - Compte-rendu d'activité et bilan de l'appel à projets 2021-2022

La Métropole a lancé un appel à projets actions pour la jeunesse en mars 2021, doté d'un budget de 700 000 €, pour soutenir de nouvelles actions d'insertion se déployant entre le 1^{er} juillet 2021 et le 31 décembre 2022. Six thématiques d'intervention étaient ciblées :

- l'accès aux droits et à la vie autonome,
- l'accès au logement,
- l'accompagnement à la parentalité,
- le renforcement des savoirs de base et le développement de l'estime de soi,
- l'accès aux soins (santé physique, psychique et accompagnement en addictologie),
- la connaissance des codes en entreprise / la remobilisation vers l'emploi.

Le public était constitué de jeunes âgés de 18 à 25 ans, résidant sur le territoire métropolitain, bénéficiaires du RSJ, du RSA jeunes ou majoré ou d'un CJM, ou inscrits dans un parcours d'insertion auprès des acteurs jeunesse de la Métropole. Au total, 15 projets ont été financés pour un montant total de 663 947 €, pour 2 721 jeunes bénéficiaires.

Pour suivre l'état de réalisation des objectifs fixés, des bilans quantitatifs et qualitatifs ont été demandés aux structures en décembre 2021, en mai 2022 puis en septembre 2022, dans le cadre de l'instruction de leurs demandes de financement 2023. Les éléments de bilan présentés ci-dessous sont arrêtés au 30 septembre 2022 et complétés par les échanges réguliers avec les porteurs de projets. Les éléments chiffrés seront consolidés en juin 2023 grâce aux bilans finaux des structures.

Au vu des éléments chiffrés, les objectifs des actions ont été atteints. Au total, 2 898 jeunes ont été concernés par les actions, soit 177 jeunes de plus que ce que prévoyaient les objectifs conventionnés. Une majorité de jeunes accompagnés sont des femmes puisqu'elles représentent 1 012 jeunes accompagnés, contre 756 hommes. Les jeunes accompagnés sont, pour plus de 95 %, âgés de 18 à 25 ans, soit le public cible prévu dans le cadre de l'appel à projets. Les jeunes hommes ont majoritairement entre 20 et 22 ans, là où les âges des jeunes femmes s'échelonnent de façon équitable entre 20 et 24 ans. Enfin, en se basant sur les données arrêtées au 30 septembre 2022, 151 jeunes sont accompagnés dans le cadre d'un dispositif métropolitain de type RSJ, CJM ou RSA. Les autres jeunes bénéficient d'un parcours d'accompagnement non identifié dans le bilan (il peut s'agir d'un accompagnement parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie -PACEA-, accompagnement social, d'un contrat d'engagement jeune, etc.). Cette donnée manque néanmoins de précision étant donné que de nombreuses structures n'ont pas tracé l'information au cours de l'année, par souci de respect de la vie privée des jeunes (dans leur parcours d'insertion), ou parce que les formats d'actions, parfois essentiellement en collectif, ne permettaient pas de collecter cette donnée. Le recueil de cette information sera retravaillé dans le cadre des suivis d'actions en 2023 dans le respect de la réglementation en matière de traitement des données à caractère personnel.

D'un point de vue qualitatif, les résultats envoyés tendent à montrer que les actions portées par les structures ont bien fonctionné sur les territoires, malgré l'existence de quelques difficultés.

Points forts des actions proposées :

Au vu des échanges avec les structures, les points forts des actions concernent majoritairement la montée en compétence des jeunes, le renforcement de l'estime d'eux-mêmes et le soutien à leur insertion professionnelle.

La montée en compétence s'est traduite par un renforcement des connaissances dans les domaines suivants : la maîtrise de la langue française, la connaissance des dispositifs et structures dites de droit commun (missions locales notamment), la gestion de son budget ou encore la connaissance des structures de soin. Pour ce faire, les structures ont développé des ateliers collectifs animés par des jeunes ou des prestataires extérieurs. Par exemple, Unis-Cité et l'Institut régional Jean Bergeret (Fondation action et recherche handicap et santé mentale -ARHM-) ont opté pour le déploiement d'une démarche d'accompagnement dite de pair à pair. Dans ce cadre, des volontaires en service civique, après avoir été formés par des professionnels, ont animé des ateliers de sensibilisation auprès d'autres jeunes de structures partenaires. Cette démarche a permis d'aborder des sujets parfois complexes, comme la santé mentale ou les difficultés financières, dans des cadres ludiques et rompant avec les modes d'accompagnement traditionnels.

Par ailleurs, de nombreuses actions ont favorisé la remobilisation et le renforcement de l'estime de soi des jeunes. En effet, certaines actions, volontairement orientées vers des activités artistiques ou des projets solidaires, ont permis aux jeunes de reprendre confiance en eux, de sortir de l'isolement et de se sentir exister dans un collectif. Par exemple, les ateliers du présent ont déployé divers ateliers de création artistique, tels que le jeu scénique et les arts plastiques, permettant aux jeunes de reprendre confiance en eux et de retrouver un rythme d'activités hebdomadaires.

Les jeunes ont également repris confiance en eux grâce à un accompagnement individuel et renforcé proposé par certaines structures. À titre d'exemple, la Fondation les apprentis d'Auteuil, au travers de l'action passeport pour agir, ont indiqué que 75 % des personnes accompagnées se sentaient plus confiantes en sortant du dispositif. D'autres structures, telles que le Centre social Gérard Philippe, ont également souligné la reprise de confiance en soi des jeunes au fil de l'accompagnement et des temps collectifs.

En termes d'insertion professionnelle, l'action apprentis solidaires portée par l'association Fondation étudiante pour la ville (AFEV), présente un taux de 70 % de sorties positives en emploi ou en formation sur les 40 jeunes accompagnés. Un autre exemple est celui de l'action tisseurs d'avenir portée par *Weavers* : à la sortie du programme, sur les 24 jeunes de la 1^{ère} promotion, 2 sont entrés en formation, 3 ont conclu un contrat de professionnalisation et 11 ont trouvé un emploi.

En amont de ces actions d'insertion professionnelle, d'autres structures ont proposé des actions permettant la levée des freins périphériques (logement, santé, etc.). En matière d'accès aux soins, l'espace d'écoute et d'accompagnement, proposé par les psychologues de l'espace santé jeunes du Centre régional d'information jeunesse (CRIJ), a permis à 127 jeunes de se confier et se décharger mentalement, leur permettant de se projeter de manière plus positive dans l'avenir. Autre exemple : l'action la maraude jeunes portée par l'Association lyonnaise d'écoute et d'accompagnement (ALYNEA), a permis d'accompagner les jeunes sans abri en les rattachant progressivement à leurs droits, dont 20 ont réussi à accéder à un hébergement et un logement.

Difficultés rencontrées au cours des actions :

Si les actions ont su montrer leur efficacité et leur intérêt pour le territoire, des difficultés ont tout de même pu être rencontrées dans leur mise en œuvre.

La principale difficulté rencontrée par les porteurs de projets a été de mobiliser les partenaires du RSJ au démarrage des actions : cela a pu être le cas pour le Centre social et culturel Gérard Philippe, la Fondation les apprentis d'Auteuil ou encore l'association Les ateliers du présent. Pour pallier cette problématique, les structures ont déployé des outils de communication auprès des structures du terrain (rencontres partenariales) et des jeunes (démarche d'aller-vers), démarches qui ont su porter leurs fruits à compter du début d'année 2022. D'autres structures ont également opté pour la réorientation de leur action en fonction des retours des jeunes accompagnés. Par exemple, les Foyers Matter prévoyaient un accompagnement intensif se matérialisant par un accompagnement individualisé des jeunes, en lien avec leur référent. Face à la difficulté de mobilisation du public, ils ont mis l'accent sur les ateliers collectifs thématiques au sein desquels les jeunes se mobilisaient plus facilement.

Cette difficulté de mobilisation n'a, parfois, pas pu être surmontée et a conduit à un arrêt d'actions pour 2023. Cela est notamment le cas pour l'action la santé : accès aux soins portée par Habitat et humanisme, qui n'a pas su trouver son public malgré les efforts déployés pour faire connaître le projet. L'action portée par Atelier Emmaüs, parcours d'initiation à la menuiserie, a également été arrêtée du fait de difficultés organisationnelles internes à l'association.

D'autres difficultés, liées au public cible, ont également été rencontrées, à la marge, par certaines structures. Par exemple, dans le cadre de la maraude jeunes, il a pu s'avérer complexe pour l'équipe mobile de rencontrer les jeunes en errance sur le quartier de la Guillotière du fait de la barrière de la langue. D'autres structures, telles que *Weavers* ou le Centre social de l'Orangerie, ont été soumises aux problématiques des situations administratives des jeunes (délai d'obtention des documents administratifs, complexité des démarches, etc.). Les autres difficultés soulevées par les structures, dépendantes d'éléments extérieurs, concernent généralement les contraintes liées aux normes sanitaires dans le cadre de la pandémie de la Covid-19, notamment en 2021 (nombre de places limitées, pass sanitaire exigé, ateliers en distanciel, etc.).

b) - Propositions de financement pour 2023

Au regard du bilan des actions financées en 2021-2022, un nouvel appel à projets a été organisé pour proposer un programme d'actions renouvelées.

Les actions soutenues doivent être réalisées sur une période de 12 mois, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023. Elles s'adressent aux jeunes âgés de 18 à 25 ans et, dans une moindre mesure, aux jeunes mineurs de 16 à 18 ans, inscrits dans un parcours d'insertion.

Une part significative des jeunes devra être bénéficiaire de l'un des dispositifs ou aides suivants portés par la Métropole :

- le RSJ,
- le FAJ,
- une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, entre 16 et 21 ans,
- l'accompagnement par la prévention spécialisée,
- le RSA majoré ou RSA jeunes,
- l'AAH.

Les actions relevant de l'accès aux soins, notamment en santé mentale :

La situation des jeunes après la pandémie de la Covid-19 a mis en avant le besoin de renforcer et de développer des actions dans le champ de la santé mentale pour accompagner les jeunes en souffrance psychique. Il est donc proposé de poursuivre le soutien à 3 actions spécifiques :

- le parcours d'accompagnement social et professionnel proposé par ALYNEA pour les jeunes en souffrance psychique. Il s'agit d'un accompagnement spécifique porté par une équipe pluridisciplinaire composée d'un conseiller en insertion professionnelle, d'un intervenant social, d'une infirmière et d'un psychologue. Il vise à accompagner le jeune sur la levée de ses difficultés psychiques et à travailler son projet professionnel en adéquation avec les difficultés rencontrées dans le champ de la santé,
- l'accompagnement individualisé et les ateliers collectifs hebdomadaires tournés vers l'art proposés par l'association Les Ateliers du présent. L'objectif est d'aider les jeunes à sortir de l'isolement, travailler l'estime de soi et développer sa créativité,
- l'accompagnement des jeunes proposé par des psychologues de l'espace santé jeunes lors de permanence hors les murs pour rencontrer les jeunes dans des structures partenaires.

Les actions relevant de l'insertion professionnelle sous différentes formes (stages, service civique, formations) :

Les actions relevant de l'insertion professionnelle permettent aux jeunes de faire un 1^{er} pas dans la vie active par des immersions en entreprise, des stages et/ou des formations. Ces actions permettent aux jeunes d'accroître les connaissances et savoirs de base, d'avoir un rythme d'activités hebdomadaires et de reprendre confiance en eux par l'accomplissement de missions qui leurs sont confiées. Au total, 7 structures développent des actions d'insertion professionnelle :

- 3 structures proposent des actions permettant aux jeunes d'expérimenter le service civique, pour renforcer leurs compétences professionnelles. Unis-Cité et l'Institut régional Jean Bergeret forment des jeunes en service civique sur différents thématiques (santé, orientation et gestion budgétaire) pour sensibiliser d'autres jeunes dans des structures partenaires, sur un modèle de pair à pair. De son côté, l'AFEV accompagne 40 jeunes en service civique *via* des actions solidaires, en vue d'un recrutement en alternance dans des entreprises,

- 2 structures proposent des actions favorisant les immersions en entreprise. L'action SKOLA de la Fondation des apprentis d'Auteuil, prévoit un accompagnement des jeunes et une entrée en stage au sein d'entreprises partenaires, couplé à un suivi tout au long de l'immersion par le référent de la Fondation. La ligne Vertuose, par son action intitulée atelier de menuiserie et d'insertion, permet à des jeunes de découvrir le métier de menuisier via un projet de fabrication de panneaux d'agencements, à partir de chutes de bois de menuiseries partenaires. Les jeunes sont accueillis et accompagnés pendant 4 à 8 semaines au sein de l'atelier situé à Beynost dans le département de l'Ain. Les bénéfices générés par la vente des panneaux sont économisés pour permettre de financer des formations (permis de conduire, formation professionnelle, etc.). Le soutien à cette association, qui serait une nouveauté pour 2023, permettrait d'accompagner davantage de jeunes et d'ouvrir un atelier sur la Ville de Lyon,

- l'action tisseurs d'avenir de *Weavers* combine un accompagnement global de jeunes exilés et une insertion dans l'emploi par le biais de la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'entreprises partenaires,

- l'association Nos quartiers ont du talent permet aux jeunes diplômés issus de quartiers politique de la ville (QPV) ou de familles bénéficiaires du RSA d'être parrainés par des collaborateurs d'entreprises expérimentés.

Les actions relevant de l'accès au logement :

Les échanges avec les structures de terrain ont mis l'accent sur le logement comme l'un des freins majeurs à l'insertion professionnelle des jeunes en situation de précarité. Il est proposé de poursuivre le financement de 5 actions relevant de l'accès au logement, financées pour la majeure partie dans le cadre du FAJ en 2022.

Parmi ces actions, 3 structures proposent des espaces d'accueil, d'information, d'orientation (AIO) et d'accompagnement des jeunes vers le logement (le Comité local pour le logement autonome des jeunes -CLLAJ- Lyon, l'Association d'aide au logement des jeunes -AULOJ-, la Mission locale de Vénissieux). Le soutien à la Mission locale de Vénissieux est renforcé cette année en raison des besoins croissants sur le territoire.

L'association Popinns est le dispositif d'accueil jeunes, piloté par l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ) en consortium avec d'autres acteurs, permettant à des jeunes en rupture de logement de bénéficier de places d'hébergement en urgence, à titre gratuit. Les places de l'URHAJ sont réservées aux jeunes accompagnés par la prévention spécialisée. Il est proposé, en 2023, de doubler la participation financière de la Métropole dans l'action portée par l'association Popinns, du fait de la forte demande d'hébergement sur ces places en 2021 et 2022.

Les actions relevant de la remobilisation vers l'emploi :

Les actions de remobilisation vers l'emploi prévoient des ateliers collectifs et/ou un accompagnement individualisé, permettant aux jeunes de se mobiliser autour d'un projet, de sortir de l'isolement et de prendre confiance en eux. Trois structures proposent des actions favorisant la remobilisation :

- le Centre social et culturel Gérard Philipe propose un accompagnement collectif et individuel autour d'un projet solidaire et ludique, co-construit avec les jeunes,

- les Foyers Matter, proposent des ateliers collectifs de sensibilisation sur des thématiques diverses (nature, développement personnel, etc.), animés par des professionnels extérieurs et des associations partenaires,

- Passeport pour agir, portée par la Fondation les apprentis d'Auteuil, permet à des jeunes de bénéficier d'un accompagnement individuel renforcé sur les freins périphériques, tout en profitant d'activités ludiques autour de l'art, en lien avec divers partenaires (notamment Solid'Arté).

Les actions promouvant l'accès aux droits et la satisfaction des besoins primaires :

Il est proposé de reconduire le soutien à la Maraude jeunes d'ALYNEA, pour son action d'aller vers en direction de jeunes âgés entre 16 et 25 ans vivant dans la rue et en squat, et dans le non recours vis-à-vis des institutions. En partenariat avec les équipes mobiles, les jeunes sont accompagnés dans des démarches de soin et vers les dispositifs de droits commun (aide sociale à l'enfance, programme éducatif accompagnement jeunesse, Maison de la Métropole de Lyon, contrat d'engagement jeune, RSJ). En complément de cette démarche d'aller vers portée par ALYNEA, il est proposé de reconduire la subvention à la Fondation amis du jeudi dimanche (AJD) pour son accueil de jour Orée AJD, où une équipe de travailleurs sociaux accompagne les jeunes dans leur parcours d'insertion et l'accès aux droits fondamentaux (douche, domiciliation, etc.). Prado Itinéraire a, de plus, proposé une action pour favoriser un parcours ludique d'accès aux droits des jeunes. Enfin, le groupe pour l'emploi des probationnaires (GREP) propose des aides financières d'urgence pour les jeunes sortants de prison qu'il accompagne.

Les actions relevant de l'accompagnement à la parentalité :

Il est proposé de reconduire le projet porté par le Centre social de l'Orangerie, prévoyant un accompagnement spécifique des jeunes sur le champ de la parentalité, dans le cadre de leur parcours d'insertion vers l'emploi. Le Centre social prévoit, notamment, la création d'un espace de garde d'urgence solidaire et collectif et d'une école des jeunes parents 18-25 ans, pour aider les parents à comprendre les enjeux de la parentalité et donner les outils pour conjuguer le fait d'être parent avec sa vie professionnelle.

3° - Soutien spécifique à l'association E2C Rhône Lyon Métropole

L'association E2C Rhône Lyon Métropole a pour mission principale d'accueillir des jeunes domiciliés sur le territoire de la Métropole qui sortent du système scolaire sans qualification et sont confrontés à d'importantes difficultés pour intégrer le monde du travail.

Son action vise l'accès à l'emploi de ces jeunes, avec une méthode intensive sur une durée limitée en favorisant l'alternance entre l'entreprise, pour valider un projet professionnel, acquérir une première expérience, et l'école, pour l'acquisition des savoirs de base. Elle s'appuie sur une pédagogie basée sur la valorisation et la motivation du jeune à travers des activités sportives et culturelles.

En 2020, l'association E2C Rhône Lyon Métropole avait engagé un important projet de réorganisation, accompagnée par les services de la Métropole et de la Ville de Lyon. L'E2C est désormais installée, depuis octobre 2021, dans les Ateliers du Faubourg à Lyon 7ème. Le site regroupe ainsi les activités de Vaulx-en-Velin et de Lyon-Vaise.

a) - Compte-rendu d'activité et bilan 2022

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1521 du 11 juillet 2022, la Métropole a attribué une subvention de 200 000 € au profit de l'association pour son programme d'accompagnement annuel des jeunes adultes et bénéficiaires du RSA.

Deux cent cinquante jeunes ont été accompagnés, dont 7 bénéficiaires du RSA. 69 % des jeunes avaient un niveau inférieur au niveau 3 (CAP, BEP). Le taux de sorties s'élève à 61 % (12 % en formation qualifiante ou diplômante, 69 % en contrat de travail, dont 4 % en CDI et 34 % de contrat de travail en alternance, 1 % en contrat aidé).

b) - Programme d'action pour 2023

Grâce à son installation aux Ateliers du Faubourg à Lyon 7ème, l'association doit pouvoir accueillir, à terme, 400 stagiaires, doublant ainsi sa capacité d'accueil par rapport à 2020. La rationalisation des coûts de fonctionnement, et la réorganisation de l'activité pédagogique dans cet espace de 1 400 m² en proximité avec les entreprises, permet également de déployer une nouvelle offre de services en développant, notamment, des parcours spécialisés vers les métiers, en partenariat avec les branches et les entreprises. Le site accueille également différents ateliers pédagogiques, 75 postes informatiques et des équipements de visio-conférence.

Afin d'accompagner l'association E2C dans sa montée en charge pour l'accueil de 400 jeunes et permettre l'accès à la formation des personnes qui en sont éloignées, notamment les jeunes bénéficiaires du RSA et du RSJ, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement au profit de l'association d'un montant de 200 000 €, intégrée à l'annexe 2 de la présente délibération.

IV - Avenant à la convention entre la Métropole et l'association de gestion du centre social de Rillieux-la-Pape - Action Jeunesse 2021-2022

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1521 du 11 juillet 2022, la Métropole a attribué une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association de gestion du Centre social de Rillieux-la-Pape pour la mise en place de l'action jeunesse, accompagnement vers le droit commun dans le cadre de la thématique repérage des publics invisibles et accompagnement vers l'accès aux droits, de l'appel à projets de la Métropole actions en faveur des jeunes en insertion 2021-2022.

Une convention attributive de la subvention a été signée entre la Métropole et l'association le 22 septembre 2022.

Face à des difficultés de mise en œuvre, l'association a fait part de son souhait de modifier son action, notamment en remplaçant sa proposition d'activités sportives (cours de crossfit, initiation de sport de contact) par une préparation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). Ceci permettra, en outre, de mieux mobiliser les jeunes et de répondre aux besoins.

L'action de repérage des jeunes en début de soirée est, quant à elle, maintenue.

Cette proposition de modification de l'action est sans incidence financière.

Il est donc proposé d'approuver l'avenant à la convention venant modifier le descriptif de l'action subventionnée ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, au titre de 2023, de subventions de fonctionnement pour l'accompagnement dans le cadre du RSJ, d'un montant total de 736 800 €, au profit des bénéficiaires selon le détail et la répartition figurant en annexe 1,

b) - la convention-type de mandat à passer entre la Métropole et chacune des structures qui réalisera, à titre gratuit, l'instruction des demandes déposées au titre du RSJ, conformément à l'article L 1611-7 I du code général des collectivités territoriales,

c) - la convention type de financement à signer entre la Métropole et chacune des structures qui réalisera le suivi et l'accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSJ définissant, notamment, les modalités d'utilisation de ces subventions,

d) - l'attribution, dans le cadre de la programmation 2023, des actions en faveur des jeunes en insertion, de subventions de fonctionnement d'un montant total de 1 123 215 € au profit des bénéficiaires selon le détail et la répartition figurant en annexe 2, et le reversement d'une partie de subvention tel que précisé dans la même annexe,

e) - la convention-type de financement à passer entre la Métropole et chacune des structures bénéficiaires, dans le cadre de cette programmation 2023, des actions en faveur des jeunes en insertion définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions et, le cas échéant, leur reversement,

f) - l'avenant à la convention signée entre la Métropole et l'association de gestion du Centre social de Rillieux-la-Pape relative à l'action jeunesse, accompagnement vers le droit commun, financée dans le cadre de l'appel à projets actions en faveur des jeunes en insertion 2022.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et ledit l'avenant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 1 860 015 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et 2024 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5773.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 avril 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-303459-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
